

**ARRETE N° 2023_04_05****DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A M. JEAN-FRANCOIS LAPORTE****9^{ème} ADJOINT****Le Maire de la commune de SORGUES,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20

Vu la délibération n° DCM_2020_29 en date du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération n° DEL_2023_31 en date du 30 mars 2023 installant M. Jean-François LAPORTE en qualité d'Adjoint,

Vu l'arrêté municipal n° 2020_06_10 en date du 09 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Jean-François LAPORTE,

Considérant qu'il y a lieu de fournir à l'administration un bon fonctionnement,

ARRETE

Article 1: Au titre de l'article L2122-18 du CGCT, délégation est donnée à M. Jean-François LAPORTE, 9^{ème} Adjoint, dans les matières suivantes : **AFFAIRES SOCIALES, SECURITE CIVILE ET RISQUES MAJEURS**

AFFAIRES SOCIALES :

- Aides sociales
- Rapport avec les partenaires sociaux de la ville

SECURITE CIVILE : En lien avec le SDIS

RISQUES MAJEURS : Gestion de crise

Article 2: Au titre des fonctions visées à l'article 1, M. Jean-François LAPORTE est autorisé à signer tous documents et pièces s'y rapportant.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire »

Article 3: En l'absence du délégataire, les domaines visés à l'article 1 seront assurés par ordre de priorité par :

AFFAIRES SOCIALES :

- Mme Patricia COURTIER
- M. Clément CAMBIER

SECURITE CIVILE - RISQUES MAJEURS :

- Mme Sylviane FERRARO
- Mme Mireille PEREZ

Article 4: Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, publié sur le site de la Ville et notifié à l'intéressé. Ampliation sera transmise au Comptable public ainsi qu'à Mesdames COURTIER, FERRARO et PEREZ et Monsieur CAMBIER.

Article 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'arrêté municipal n° 2020_06_10 en date du 09 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à M. Jean-François LAPORTE est abrogé.

Fait à Sorgues, le 05/04/23

Le Maire,

Thierry LAGNEAU



Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Bertrand COMBES